

L'adoption est un engagement pour une quinzaine d'années

Mon animal est un être vivant et sensible qui mérite du temps, de l'attention et de l'amour. Ce n'est pas un jouet ! La décision de prendre un animal doit être mûrement réfléchie pour éviter un abandon. Je m'assure de son bien-être au quotidien. Un chien ou un chat vous coûtera **au minimum 50 000 F par an.**



À RETENIR

- 🐾 Priorisez l'adoption à l'achat d'un animal.
- 🐾 Prenez-en soin et protégez-le tout au long de sa vie.
- 🐾 Vous risquez des sanctions en cas de divagation, d'abandon ou de maltraitance d'un animal.
- 🐾 Évitez d'entretenir un animal errant sur l'espace public. Si vous souhaitez vous en occuper, adoptez-le à votre domicile.
- 🐾 La stérilisation est bénéfique pour votre animal, parlez-en à un vétérinaire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les différentes maltraitances envers les animaux :

- 🐾 Violences physiques (coups, blessures,...)
- 🐾 Privation (nourriture, eau,...)
- 🐾 Négligence (absence de soin)

Si je suis témoin d'actes de maltraitance ou de cruauté envers un animal, je dois le signaler à la police, à la gendarmerie ou aux associations de protection animale.

PARTENARIAT

La présente campagne de stérilisation et de communication est réalisée en partenariat avec le Groupement Technique Vétérinaire (GTV).

➡ <http://www.gtv.nc/>



FOURRIÈRE

www.sign.nc/fourriere **23 86 66**

- 🐾 Perte d'un chien ou d'un chat
- 🐾 Errance d'un chien
- 🐾 Capture de chien ou de chat

SIVM SUD

sivm.sud@sivmsudlafoa.nc **44 32 28**

CONTACTS UTILES ASSOCIATIONS

- 🐾 Adoption d'un chien ou d'un chat
- 🐾 Stérilisation d'un chien ou d'un chat

LA BANDE À NOUNOU :

labandeanounou.nc@gmail.com

79 41 30

LA SPANC :

spanc-nc@hotmail.fr

41 22 66

AAAC :

aaac.caledo@gmail.com

47 12 66

BIEN NAÎTRE ANIMAL :

bna.animal.nc@gmail.com

50 08 03

CHATS DE NC :

chatsdenc@gmail.com

91 97 60

LE REFUGE ANIMALIER NC :

ranc@lagoon.nc

78 75 20

SOS ANIMAUX :

sosanimauxnc@hotmail.fr

76 02 08

ANIMAL ACTION :

animal.action.nc@gmail.com

IDENTIFIEZ STÉRILISEZ SURVEILLEZ VOTRE ANIMAL

Vous en êtes responsable !



- 🐾 Zéro abandon
- 🐾 Zéro maltraitance
- 🐾 Zéro cruauté

Ne pas jeter sur la voie publique - Août 2020 éleok1262620

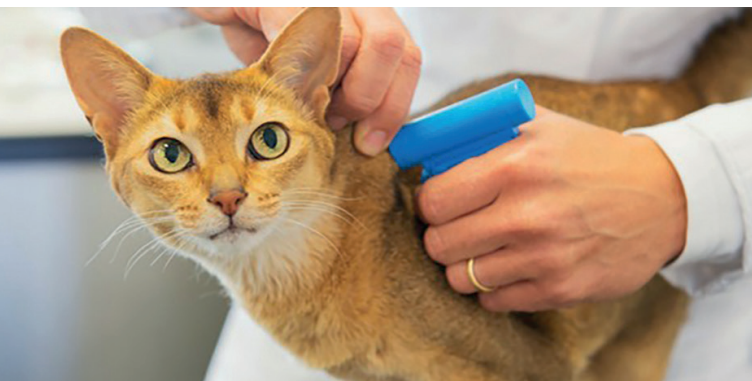
province-sud.nc



www.gouv.nc



1 Je fais identifier



L'identification est nécessaire, elle est la carte d'identité de mon animal. J'ai 90 % de chances de retrouver mon animal en cas de perte ou de vol s'il est identifié.

L'identification se fait chez le vétérinaire et comprend 3 étapes :

- 1- Le marquage (puce électronique ou tatouage) par attribution à l'animal d'un numéro de référence unique et non réutilisable.
- 2- L'établissement d'une fiche d'identification qui est conservée par le propriétaire.
- 3- L'enregistrement des coordonnées de l'animal et du propriétaire sur un fichier d'identification.

Puce ou tatouage ?

La pose de la puce électronique est facile, rapide et réalisée sans anesthésie. Le transpondeur a l'avantage d'être infalsifiable et de ne pas s'altérer avec le temps, ce qui n'est pas le cas du tatouage. De plus, le tatouage se fait sous anesthésie. Il est donc conseillé de mettre une puce.



2 Je fais stériliser

La stérilisation consiste à enlever chirurgicalement les testicules chez le mâle et les ovaires chez la femelle. Cette méthode de contraception définitive permet de limiter la surpopulation animale, et les comportements agressifs ou fugueurs liés aux hormones et d'éviter l'épuisement de la femelle.

La stérilisation augmente significativement l'espérance de vie et a de réels effets positifs sur la santé de votre animal, en particulier chez les femelles qui sont ainsi mieux protégées des cancers de la mamelle, si la stérilisation est faite assez tôt.

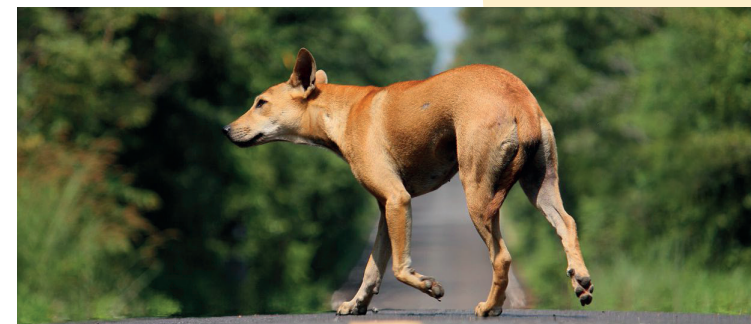


La Nouvelle-Calédonie mène une campagne de stérilisation sur tout le territoire pour les propriétaires à faibles revenus. En faisant stériliser mon animal, je contribue à la maîtrise des populations et je limite ainsi **les risques d'errance** animale.

1 chatte stérilisée = **720** chatons évités sur 3 ans

1 chienne stérilisée = **380** chiots évités sur 3 ans

3 Je surveille mon animal



Mon animal ne doit pas traîner seul dans la rue ! Je ferme bien mon portail et je clôture tout autour de mon domicile pour éviter qu'il ne s'échappe. Lorsque je le promène à l'extérieur, je garde mon animal en laisse, si il y a un risque, ou à portée de voix (moins de 100 m). Je préserve mon animal en l'empêchant de divaguer car cela peut être dangereux pour lui-même et pour les autres, en causant des nuisances à notre cadre de vie (accidents, salissures, aboiements, transmission de maladie, bagarres et attaques de chats...). Attention cependant à ne pas laisser un animal attaché toute la journée.

Responsabilités du maître :

Le propriétaire est civilement et pénalement responsable des dommages que son chien peut causer à autrui (dégradation d'un habitat, accident sur la chaussée, morsure sur une personne ou un animal), selon l'article 1385 du Code civil :

« Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. »

Certaines races de chien ne sont pas prises en charge par les assurances, informez-vous auprès de votre compagnie d'assurance.